|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | |  |
|  | |  | |

Genève, le 13 juillet 2015

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:  Contact: Tél.: Fax: E-mail: | **Circulaire TSB 160**  TSB Workshops/H.O.  **Hiroshi Ota**  +41 22 730 6356  +41 22 730 5853 [tsbsworkshops@itu.int](mailto:tsbsworkshops@itu.int) | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union  - Aux Membres du Secteur UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T;  - Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
|  |  | **Copie**:  - Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T;  - Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications  - A la Mission permanente de la Grèce à Genève |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Atelier de l'UIT sur le thème "Réseaux et services émergents: qualité  de fonctionnement, qualité de service et qualité d'expérience" (Athènes, Grèce, 7 et 8 septembre 2015)** |

Madame, Monsieur,

1 J'ai l'honneur de vous informer que l'Union internationale des télécommunications (UIT) organisera un **atelier sur le thème "Réseaux et services émergents: qualité de fonctionnement, qualité de service et qualité d'expérience"** à Athènes (Grèce),les 7 et 8 septembre 2015. Cet atelier aura lieu à l'hôtel [Divani Caravel](http://divanicaravelhotel.com/) à Athènes, à l'aimable invitation de la Commission nationale des postes et des télécommunications de la Grèce (EETT) conjointement avec l'ANITE, Vector et Artemis.

L'atelier s'ouvrira à 10 heures. L'enregistrement des participants débutera à 9 heures.

2 Les discussions auront lieu en anglais seulement.

3 La participation est ouverte aux Etats Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays Membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux. Il peut s'agir de personnes qui sont aussi membres d'organisations internationales, régionales ou nationales. La participation à l'atelier est gratuite. Aucune bourse ne sera accordée.

4 Les principaux objectifs de cet atelier sont d'organiser un débat et d'échanger des informations sur la qualité de fonctionnement, la qualité de service et la qualité d'expérience du point de vue de la normalisation et des bonnes pratiques, dans les domaines techniques suivants: qualité de service pour les réseaux et services multimédias, services en nuage, services OTT, réseaux large bande, principes applicables à la qualité de service, etc.

Cet atelier s'adresse aux spécialistes représentant des fournisseurs de services, des fabricants, des établissements universitaires et des régulateurs de pays du monde entier, en particulier de la Grèce et d'autres pays européens.

5 Un **projet de programme** de l'atelier sera disponible sur le site web de l'UIT à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/qos/092015/Pages/default.aspx>. Ce site web sera actualisé à mesure que parviendront des informations nouvelles ou modifiées. Les participants sont priés de consulter régulièrement le site pour prendre connaissance des dernières informations.

6 Des informations générales pour les participants (chambres d'hôtel, transports et formalités de visa) seront disponibles sur le site web de l'UIT à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/qos/092015/Pages/default.aspx>.

7 Afin de permettre à l'UIT de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de l'atelier, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire au moyen du formulaire en ligne (<http://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/qos/092015/Pages/default.aspx>) avant le **21 août 2015. Veuillez noter que l'inscription préalable des participants à nos manifestations se fait exclusivement *en ligne*.** Les participants pourront aussi s'inscrire sur place le jour de la manifestation.

8 Je vous rappelle que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire de la Grèce sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être obtenu auprès de la représentation de la Grèce (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ.

Les participants sont invités à consulter le site web à l'adresse: <http://www.mfa.gr/en/visas/visas-for-foreigners-traveling-to-greece/> pour obtenir des informations détaillées sur les formalités de visa. Nous vous rappelons que la délivrance du visa peut prendre un certain temps et vous recommandons d'adresser votre demande le plus tôt possible.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Chaesub Lee  
Directeur du Bureau de la normalisation  
des télécommunications